



Fonds communal de Meyrin pour l'énergie, le climat et la biodiversité

# Réaliser des projets qualitatifs et ambitieux

Le climat et la biodiversité sont intimement liés. En effet, certains phénomènes climatiques - hausses des températures, fortes précipitations, sécheresses, etc. - aggravent la détérioration des sols et déséquilibrent nos écosystèmes. Aussi considérables soient les efforts pour réduire les émissions de carbone, nous ne résoudrons pas les difficultés posées par le réchauffement climatique sans nous attaquer à celles relatives au déclin de la biodiversité. Et inversement. C'est forte de ce constat que la Ville de Meyrin/GE a décidé d'intégrer dans son Fonds communal énergie les domaines clés que sont la biodiversité et la mobilité. En agissant de manière cohérente sur plusieurs fronts, la Commune entend encourager les projets durables réalisés sur son territoire.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le Fonds communal énergie de Meyrin s'est officiellement mué en Fonds pour l'énergie, le climat et la biodiversité. Ce Fonds s'inscrit dans la continuité des actions menées depuis de nombreuses années par la Ville de Meyrin. C'est en 2011 déjà, et sous une impulsion politique forte, que le Fonds communal énergie avait été créé, avec la volonté de

financer des projets en lien avec l'énergie. Par ailleurs, un nouveau Plan directeur communal de l'énergie est en cours d'élaboration, document opérationnel en cohérence avec le Plan directeur communal; les mesures nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés ont été identifiées. Parmi les plus importantes: l'isolation des bâtiments, le recours à l'énergie solaire et à la géothermie,

le développement de réseaux de chaleur et l'utilisation plus rationnelle de l'énergie par des appareils et procédés efficaces.

## Globalité et transversalité

«Le Fonds Energie ne semblait plus répondre à l'ensemble des sollicitations et une adaptation face aux problématiques



Le lac des Vernes vu de haut.

actuelles s'avéra nécessaire, explique Dario Poroli, responsable de projets énergie au Service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie de Meyrin. C'est pourquoi il fut décidé de diversifier les subventions en y ajoutant d'autres volets comme la végétalisation et la nature en ville. Les mesures incitatives portant sur la mobilité douce et les transports publics, déjà existantes dans notre Commune, ont aussi intégrées dans un seul et même document, le «Catalogue de mesures 2022», offrant ainsi davantage de visibilité».

Les subventions sont destinées aux privés, aux associations et aux entreprises de la Commune. Le Fonds est alimenté par le budget communal de fonctionnement annuel (jusqu'à hauteur de CHF 1'000'000.-). En outre, le processus de traitement des requêtes est simplifié. En effet, jusqu'à présent, un préavis du Comité était nécessaire, même lors de demandes traitant de pro- ▶



LAURENT BARLIER

Le quartier des Vergers à l'avant, Meyrin Village au second plan.

jets ordinaires. Dès à présent, ce ne sera plus le cas; peu de documents seront requis et le processus administratif s'en trouvera fluidifié.

### Des aides soumises à des règles clairement définies

Le nouveau Catalogue de subventions comprend trois volets, soit l'énergie, la mobilité et la biodiversité. Pour chaque action, on trouve le tarif de la subvention communale, les conditions, les démarches à effectuer et les documents à présenter

avant le versement. Par exemple, les personnes souhaitant réaliser un diagnostic énergétique de leurs bâtiments (Certificat CECB Plus) ou installer une pompe à chaleur peuvent bénéficier d'un soutien allant jusqu'à 50% de la subvention de l'Office cantonal de l'énergie (qu'ils doivent demander séparément). Des aides pour l'achat d'un abonnement de transports publics junior (participation de CHF 100.-) ou d'un vélo électrique (CHF 500.- par requérant) sont également octroyées.

La biodiversité fait l'objet d'une thématique à part entière: en effet, elle est essentielle

pour réguler le microclimat meyrinois et participer au bien-être des personnes et des êtres vivants. Plusieurs mesures consistent à augmenter et préserver les surfaces dédiées à la nature urbaine. Qu'il s'agisse de toitures végétalisées, de plantations de haies vives indigènes ou d'arbres, chacun est encouragé à aller de l'avant. Le Catalogue est amené à évoluer selon les situations et les besoins de la Commune. «Si d'autres programmes de ce type existent au niveau cantonal et fédéral, les communes ont un rôle crucial à jouer en menant des actions directes à l'échelle locale. D'autre

part, étant donné leur position d'interlocuteurs directs des habitants, elles cultivent un lien privilégié avec la population qui leur permet d'encourager les initiatives au niveau individuel», note Dario Poroli.

Les aides financières accordées par la Ville de Meyrin sont cumulables avec des subventions de la Confédération, du Canton et/ou d'institutions. «Pour la plupart des mesures, nous nous calons, - sous forme de pourcentage - sur ce que versent le Canton ou la Confédération, afin de définir la subvention communale. Depuis le lancement du programme il y a quelques mois, de nombreuses requêtes sont en cours de traitement», poursuit Dario Poroli. Les montants accordés par le Fonds communal ne peuvent pas dépasser un plafond maximal de CHF 50 000.- par projet. Toutes les demandes doivent être déposées auprès de l'administration meyrinoise, au moyen des formulaires établis à cet effet. Les requêtes sont à soumettre avant ou au plus tard trois

mois après le début des travaux. L'offre ou le devis de l'entreprise, ou encore la facture de l'achat sont à fournir. Le demandeur obtiendra le versement de la subvention communale une fois le projet réalisé. A noter que les demandes qui ne font pas l'objet de barème spécifique décrit dans le Catalogue sont également examinées en vue d'un financement: une possibilité intéressante pour des idées ou des projets innovants.

### Se rencontrer pour parler du carbone

La Ville de Meyrin et la société Eco-impact proposent des moments d'échange - «Conversations carbone» - aux Meyrinois pour les aider à réduire leurs émissions carbone. A travers six ateliers, les organisateurs les invitent à réfléchir, discuter et définir des actions à mettre en œuvre individuellement. Les défis du quotidien comme la mobilité, l'alimentation, la consommation et l'énergie, sont

abordés grâce à une méthode de travail qui a permis à de nombreuses personnes de réduire leur impact sur l'environnement et le climat. Une première session a débuté ce printemps, d'autres suivront cet automne. En proposant une offre de subventions étendue, Meyrin montre qu'il est possible d'agir de manière concrète et à plusieurs niveaux. Un exemple dont d'autres Municipalités genevoises vont certainement s'inspirer! ■

VÉRONIQUE STEIN

Informations  
sur le Fonds:

